

FOOT



LE JOURNAL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

Communiqué

Mise-à-jour
Mesures Sportives
Gouvernementales

MÉTÉO WEEKEND

SAMEDI  13°C

DIMANCHE  13°C

ÉLU DE PERMANENCE

SOMMAIRE

INFOS DISTRICT...PAGE 3

FORMATIONS.....PAGE 6

TECHNIQUE.....PAGE 7

CSG & SR.....PAGE 8



M. HADEF Ahmed
sera à votre écoute durant le week-end
du 10 au 11 Octobre 2020
au **06 50 13 11 45**



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Crédit Mutuel   île de France  DVS-SERPEV

COMMUNIQUÉ PRÉSIDENT

Retrouvez ci-dessous les mesures gouvernementales mises en place jusqu'au Lundi 19 Octobre 2020.



Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 25 sept 2020)

CATÉGORIES	ZONE VERTE	ZONE D'ALERTE	ZONE D'ALERTE RENFORCÉE	ZONE D'ALERTE MAXIMALE	ÉLÉMENTS OBJECTIVES
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés → Suivi médical renforcé Tous ERP + espace public
Sportifs professionnels (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés → Suivi médical renforcé Tous ERP + espace public
Stagiaires en formation	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique/pro → Protocoles sanitaires validés Établissements du MS + ERP X et PA
Sport à l'école & EPS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires validés → Faible transmission du virus chez les enfants Établissements scolaires + ERP X et PA
Étudiants en STAPS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle Établissements scolaires/universitaires ERP X et PA
Établissements du Ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé	Autorisé	Autorisé pour les seuls résidents	Autorisé pour les seuls résidents	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés Tous ERP hors espace public (cf limitation rassemblement dans le territoire concerné)
Sport associatif en espaces clos et couverts (ERP de type X) (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé pour les pratiquants mineurs uniquement	Autorisé pour les pratiquants mineurs uniquement	→ Continuité pédagogique (cf école) → Protocoles sanitaires validés → Pratiques encadrées → Faible transmission du virus chez les enfants
Piscines couvertes (tous modes d'exploitation)	Autorisé	Autorisé	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles aux sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	→ Formation MNS → Continuité pédagogique (cf école) → Protocoles sanitaires validés avec FMI adaptée
Sport associatif en établissements de plein air (ERP de type PA) : bases de loisirs, stades, golf, courts de tennis... (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Protocoles sanitaires validés → Pratiques encadrées
Salles de sport privées	Autorisé	Autorisé	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	→ Populations adultes = risque de transmission active du virus → Espaces confinés → Pas de port du masque possible
Manifestations sportives espace public	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Maximum 10 personnes	Maximum 10 personnes	→ Droit commun des rassemblements dans l'espace public
Jauges autorisées	Max 5 000 personnes. Possibilité de dérogation à la hausse par le préfet	Max 5 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	→ Jauge spectateurs (hors accrédités) → Port du masque
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé	Autorisé	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	→ Statuts / sujet légistique

* soumises à la concertation des préfets et élus. Mesures valables pour 15 jours minimum.

INFORMATIONS DISTRICT

Retrouvez les dernières news du District de la Seine-Saint-Denis sur toutes nos plateformes Internet.

Site Internet officiel « district93foot.fff.fr ».

Pour suivre les actualités des championnats et coupes du District, ainsi que la célèbre Coupe de France ; S'informer sur les plateaux, tournois, détections, et événements footballistiques organisés par le District ; Prendre connaissance des communiqués du Président du District 93 de football, des communiqués officiels de la Ligue et Fédération.

Vous serez à la pointe de l'information du football !

N'oubliez pas nos réseaux sociaux pour des informations exclusives en direct !



@District93football



@District93foot



@District93foot



Si vous souhaitez prendre RDV, déposer des documents, acheter du matériel, nous vous accueillerons pendant les heures d'ouvertures du District, et pour le weekend un élu de permanence sera toujours à votre disposition !

Horaires d'Ouverture

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	<i>Fermé</i>	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mercredi	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Judi	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Vendredi	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Samedi	<i>Elu de permanence (coordonnées en première page)</i>	
Dimanche		

INFORMATIONS DISTRICT

Weekend de Coupes ... de France !

Le 4^{ème} tour de la Coupe de France s'est déroulé ce weekend et au programme une qualification pour le 5^{ème} tour.

Le bilan de cette journée de CDF est de 6 victoires, les résultats :

GRIGNY FC 0 – 4 ESPERANCE AULNAYSIENNE

L'Espérance Aulnaysienne, club de Régionale 1, élimine donc le dernier club de Division 4.

PARISIENNE ES 2 – 1 ST OUEN L'AUMONE AS

A domicile, la Parisienne ES, club de Régionale 2, réalise une belle performance contre St Ouen L'Aumone, Régionale 1, en gagnant 2-1.

VAL YERRES CROSNE 0 – 4 DRANCY JA

La Drancy JA est allée s'imposer face au Val Yerres Crosne à l'extérieur sur un large score.

NOISEENNE ASS 3 – 1 NANTERRE AJSC

Duel au sommet entre deux clubs de Division 2 et c'est la Noiséenne ASS qui l'a remportée.

NOISY LE GRAND FC 0 – 2 FC 93 BOBIGNY B.G.

Dans ce duel fratricide de la Seine-Saint-Denis opposant deux équipes de catégorie différente, c'est le FC 93 Bobigny B.G qui s'en est sorti vainqueur.

ETAMPES FC 0 – 0 (t.a.b : 2 - 4) LIVRY GARGAN FC

Enfin Livry Gargan est allée arracher la victoire à Etampes aux tirs au but.

Le District de la Seine-Saint-Denis encourage ces 6 clubs qualifiés pour le 5^{ème} tour !!



Weekend de Coupes ... 93 !

Ce weekend les équipes Seniors de Seine-Saint-Denis s'engageaient enfin dans leur COUPE DEPARTEMENTALE 93.

Pour commencer cette nouvelle édition de la Coupe du District, deux tours de cadrage sont prévus afin de pouvoir faire jouer toutes les équipes engagées dans d'autres compétitions sans pénaliser le calendrier 2020-2021.



Résultats Tour de Cadrage Coupe Départementale 93 Seniors :

COURONNES OFC 2 – 5 SEVRAN FC

ESPERANCE PARIS 19è 3 – 1 VAUJOURS FC

BONDY AS 7 – 4 BAGNOLET FC

EFE SPORT 2 – 2 (t.a.b 5-4) PARIS INTERNATIONAL

ROMAINVILLE CA 1 – 1 (t.a.b 5-4) GAGNY USM

MONTREUIL SOUVENIR 3 – 4 DUGNY SC

CS BERBERES 2 – 1 ENFANTS GOUTTE D'OR

COSMOS FC 1 – 1 (t.a.b 4-2) MENILMONTANT 1871

COUBRONNAIS FC 3 – 5 CHAMPIONNET SPORTS

GOUTTE D'OR FC 2 – 6 NEUILLY PLAISANCE SP

MONTREUIL ESD 0 – 2 GOURNAY FC

NEUILLY PLAISANCE FC 1 – 0 AF PARIS 18

ROMAINVILLE FC 0 – 0 (t.a.b 4-2) PIERREFITTE FC

Prochain Tour de Cadrage
ce weekend !

Chaussez vos crampons et
votre fair-play !

INFORMATIONS DISTRICT

Appel à Candidature Site d'Accueil des Formations et Détections.

L'opportunité d'être site d'accueil des formations/détections s'offre à vous, n'hésitez plus et sélectionnez parmi les créneaux dont la localité reste à définir celui qui vous intéresse !
[Plus d'information ici !](#)

FORMATIONS

Territoire	Formations	Date Début	Date Fin	Localité
	U11 → Module 9-10 ans	02/11/2020	03/11/2020	À définir
	U17-U19 → Module 15-18 ans	05/11/2020	06/11/2020	Les Lilas
93	U6-U7 → Module 5-6 ans	13/11/2020	14/11/2020	District
93	Gardien de But - Module découverte	17/11/2020	18/11/2020	À définir
93	Certifications Fédérales 1-2-3	24/11/2020	24/11/2020	À définir
93	U15 → Module 13-14 ans	26/11/2020	27/11/2020	À définir
93	U9 → Module 7-8 ans	30/11/2020	01/12/2020	À définir
93	U13 → Module 11-12 ans	07/12/2020	08/12/2020	À définir
93	U11 → Module 9-10 ans	14/12/2020	15/12/2020	À définir
93	U15 → Module 13-14 ans	17/12/2020	18/12/2020	À définir

DETECTIONS

GARÇONS

U 16 G (2005)		
1er tour	Me 14/10/20	À définir
2ème tour	Me 21/10/20	La Courneuve
3ème tour	Lu 26/10/20	La Courneuve
Interdistricts	Me 28/10/20	Morfondé

U 15 G (2006)		
2ème tour	Me 14/10/20	À définir
Stage (3ème tour)	Je 29/10/20	La Courneuve
4ème tour	Me 4/11/20	À définir
Ent./ Amical	Me 11/11/20	À définir
Interdistricts	Sa 21/11/20	Morfondé

U 14 G (2007)		
1er tour	Lu 21/12/20	À définir
1er tour bis	Ma 22/12/20	À définir
2ème tour	Me 13/01/21	À définir
3ème tour	Me 20/01/21	À définir
4ème tour	Me 27/01/21	À définir
5ème tour	Me 10/02/21	À définir
Interdistricts	Ve 19/02/21	Morfondé

U 13 G (2008)		
1er tour	19/10 au 23/10	La Courneuve
2ème tour	Ma 27/10	La Courneuve
2ème tour bis	Ve 30/10	La Courneuve
Rattrapage+GB	Di 15/11	À définir
3ème tour	Me 2/12/20	À définir
4ème tour	Me 16/12/20	À définir

FILLES

U 15 F (2006)		
2ème tour	Me 28/10 et	La Courneuve
3ème tour	Me 04/11/20	À définir
Interdistricts	Me 11/11/20	Morfondé

U 14 F (2006)		
1er tour	Me 09/12/20	À définir
1er tour bis	Me 06/01/21	À définir
2ème tour	Me 20/01/21	À définir
3ème tour	Me 27/01/21	À définir
4ème tour	Me 03/02/21	À définir
Entraînement	Me 10/02/21	À définir
Interdistricts	Je 18/02/21	Morfondé

FUTSAL

U 15 G Futsal (2006)		
1er tour	Lu 16/11/20	À définir
2ème tour	Lu 23/11/20	À définir
3ème tour	Lu 30/11/20	À définir
4ème tour	Lu 07/12/20	À définir
Interdistricts	Sa 13/02/21	À définir

U 18 G Futsal (2004-2003)		
1er tour	Lu 11/01/21	À définir
2ème tour	Lu 18/01/21	À définir
3ème tour	Lu 25/01/21	À définir
4ème tour	Lu 01/02/21	À définir
Interdistricts	Sa 13/02/21	À définir

LES FORMATIONS

Vous souhaitez devenir éducateur, entraîneur, arbitre ou bien dirigeant, nous vous indiquons au fil de cette page la démarche à suivre !
L'IRFF (Institut Régional de Formation du Football) est l'organisme de formation de la Ligue Paris Ile-de-France et du District de la Seine-Saint-Denis de football. Plus d'information en [cliquant sur ce lien](#).

Pour se former à une profession du football, il vous suffit de choisir une formation et d'appeler l'IR2F afin de mettre en place votre projet (définition de la formation adéquate en fonction de vos besoins, obtention d'une subvention, paiement des formations...):

- Pour vous documenter sur toutes les formations, [cliquez ici](#).
- Pour comprendre comment s'effectue l'inscription, [cliquez ici](#).

Pour toutes informations complémentaires sur les formations dispensées par la Ligue de Paris Ile-de-France Football et l'IR2F : [Contacter M. Cédric MARTIN](#)

☎ 01 85 90 03 73

✉ formations@paris-idf.fff.fr

Le District vous informe quotidiennement sur son site : [Information Formation](#), et vous trouverez ci-dessous les formations dispensées par l'IR2F sur notre département pour le mois d'octobre 2020.

Formations Educateurs Novembre 2020

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour les formations éducateurs du mois de novembre.



Formations	Date Début	Date Fin	Localité
U11 → Module 9-10 ans	02/11/2020	03/11/2020	À définir
U17-U19 → Module 15-18 ans	05/11/2020	06/11/2020	Parc municipal des sports Rue Jean Jaurès 93260 Les Lilas
U6-U7 → Module 5-6 ans	13/11/2020	14/11/2020	District 93 - La Courneuve
Gardien de But - Module découverte	17/11/2020	18/11/2020	À définir
Certifications Fédérales 1-2-3	24/11/2020	24/11/2020	À définir
U15 → Module 13-14 ans	26/11/2020	27/11/2020	À définir
U9 → Module 7-8 ans	30/11/2020	01/12/2020	À définir

LA TECHNIQUE

C'est l'heure de...

...lancer les plateaux U6-U7-U8-U9 Filles et Garçons !

C'est le lancement des plateaux filles et garçons dans le département de la Seine-Saint-Denis ! Alors tous à vos agendas !



Pour les filles : le plateau aura lieu le 11 Octobre 2020 à Saint-Denis dans le Stade Auguste Delaune. N'oubliez pas de vous inscrire via le site Internet du District.
[Pour plus d'information cliquez ici.](#)



Pour les garçons : le plateau aura lieu le 10 Octobre 2020.
La répartition des clubs est à venir, [consultez notre site Internet ici.](#)

...commencer le Critérium U11 F !

Le Critérium U11 F à 5 sera lancée pour les filles nées en 2009 le samedi 10 Octobre 2020 et [le calendrier de cette compétition est disponible ici.](#)

Alors préparez vous, retrouvez les manches, mettez les protèges tibias car c'est reparti!!

Retour sur Les Détections Filles U15

Ce mercredi 7 octobre avait lieu le 1^{er} rassemblement U15 féminine au Stade Marcel Cerdan de Pantin.

Au programme pour les 18 joueuses présentes, du jeux, des exercices techniques et une opposition ont été animés par le Président de la Commission Féminine M. Jean Marc Alexia Richon et le CTD DAP du District M. Jérémy Maytraud.

[Les joueuses sélectionnées seront convoquées durant les vacances de la toussaint pour un 2nd rassemblement.](#)

Le District remercie la ville et le club de Pantin pour le prêt des installations.



STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 07 Octobre Septembre 2020 à 19h30 en visio-conférence

Présidence : M. Gérard VIVARGENT

Présents : , MM. Jamal SOUADJI, Manuel COBO, Mohamed RAOUADI (CDA), Tobias MOLOSSI, Marcel FRIBOULET

Excusés : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD), M. Jack BLACHERE

Assiste : M. Eric TEURNIER (Responsable des Compétitions)

Seniors D5 B 52392.1 Esd Montreuil 3/Esc Paris 20 2 du 27/9/20

La Commission,

Hors la présence de M. MOLOSSI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esd Montreuil sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Esc Paris 20 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre, celle-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,

Constatant que l'équipe 1 de l'Esc Paris 20 ne jouait pas le 27/9/20,

Après lecture de la feuille de match du 20/9/20 St Brice Fc/Esc Paris 20 en Coupe de France,

Constatant que les joueurs, MM. Sidick Junior TRAORE Lic. 2548523143, Ayoub BELAMINE Lic. 2543452594, Bamba BAYO Lic. 9603077122 ont participé à cette rencontre ainsi qu'à celle en rubrique,

Considérant que l'Esc Paris 20 2 a enfreint l'article 7.9.1 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve fondée, match perdu par pénalité à l'Esc Paris 20 2 (-1 point, 0 but)

pour en maintenir le gain à l'Esd Montreuil 3 (3 points, 4 buts),

Débite Esc Paris 20 des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D5 B 52392.1 Esd Montreuil 3/Esc Paris 20 2 du 27/9/20

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esc Paris 20 2 sur la participation d'un joueur de l'Esd Montreuil 3 ayant joué sous fausse identité,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Esd Montreuil,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que le joueur M. Germain NGOUNGOURE Lic. 2545580940 bien inscrit sur la FMI était en retard,

Constatant que le coach de l'équipe aurait alors décidé de punir son joueur en ne le faisant pas jouer pour le remplacer par un joueur présent au stade sans pour autant modifier la FMI,

Constatant que le club regrette l'irresponsabilité de son coach dans cette affaire,

STATUTS ET REGLEMENTS

Constatant dès lors que l'Esd Montreuil 3 a fait jouer un joueur non inscrit sur la FMI,
Considérant que l'Esd Montreuil a enfreint l'article 30 ter du règlement sportif général
du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation fondée, match perdu par pénalité à l'Esd Montreuil 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Esc Paris 20 2 (3 points, 2 buts),

Débite Esd Montreuil des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D1 52653.1 Villepinte Fc/St Denis Us du 27/9/20

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Villepinte Fc sur la participation d'un joueur de St Denis Us susceptible d'être non licencié au club pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à St Denis Us,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que le joueur M. MECHERIE Belal était bien licencié au club le jour du match, celle-ci étant enregistrée le 22/9/20 par la Ligue de Paris Idf,

Constatant que le club reconnaît que la licence a été saisie avec une faute d'orthographe, le vrai patronyme du joueur étant MECHERI,

Constatant toutefois que le club dit avoir pu saisir sa licence le jour du match sur la FMI, preuve qu'il était bien licencié le jour du match,

Constatant que St Denis Us transmet les pièces relatives à l'établissement de la licence,

Constatant que la Commission des Statuts et Règlements de la Ligue de Paris s'est saisie du dossier de ce joueur le 1er octobre 2020,

Constatant que ce joueur a souhaité quitter son ancien club, l'As Paris 18 pour signer à l'As Paris,

Constatant que l'As Paris 18 a fait opposition au départ de ce joueur,

Constatant que le joueur a souhaité signer à St Denis Us et que suite à une erreur administrative, la licence A nouveau joueur a été établie, suite à la mauvaise écriture du nom de M. MECHERI, la licence étant établie au nom de M. MECHERIE,

Constatant que la Commission Régionale a rendu caduque la demande de licence M 2020/2021 de M. MECHERI en faveur de l'As Paris et a annulé la licence A 2020/2021 de ce même joueur en faveur de St Denis Us,

Considérant que même si St Denis Us n'avait aucune intention de tricher, ce club aurait dû vérifier l'orthographe du nom de M. MECHERI avant de l'aligner sur une rencontre,

Considérant que ce joueur ne devait pas obtenir de licence dans la mesure où son ancien club a fait opposition dans les règles,

STATUTS ET REGLEMENTS

Considérant dès lors que M. Belal MECHERI n'était pas qualifié pour participer à la rencontre,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation fondée, match perdu par pénalité à St Denis Us (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Villepinte Fc (3 points, 2 buts),

Débite St Denis Us des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 A 51102.1 Antillais de Paris 19è/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 26/9/20

La Commission,

Hors la présence de MM. FRIBOULET, SOUADJI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 sur la participation et la qualification des joueurs MM. Mosso KANOUTE et Tidiani OUATTARA des Antillais de Paris 19è susceptibles de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification,

Constatant que dans l'appui de la réserve de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93, ce club explique que si la réserve ne figure pas sur la FMI c'est à cause de l'Arbitre qui n'a pas fait signer les responsables d'équipes,

Constatant qu'effectivement aucune réserve n'apparaît sur la FMI,

Constatant que le Représentant de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 a bien signé avant match,

Constatant dès lors que la réserve de ce club ne peut être prise en compte,

S'en saisit comme une réclamation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations aux Antillais de Paris 19è,

Constatant que ce club n'a pas souhaité répondre,

Après lecture de la licence 2547782172 de M. Mosso KANOUTE des Antillais de Paris 19è,

Constatant que cette licence a été enregistrée le 22/9/20,

Après lecture de la licence 2547515450 de M. Tidiani OUATTARA des Antillais de Paris 19è,

Constatant que cette licence a été enregistrée le 22/9/20,

Considérant que ces deux joueurs n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre en rubrique,

Considérant que les Antillais de Paris 19è ont enfreint l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation fondée, match perdu par pénalité aux Antillais de Paris 19è (-1 point, 0 but),

Débite Antillais de Paris 19è des frais de dossier.

STATUTS ET REGLEMENTS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D5 B 51358.1 Esd Montreuil 2/Usm Gagny 2 du 3/10/20

La Commission,

Hors la présence de M. MOLOSSI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esd Montreuil sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Usm Gagny 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre, celle-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,

Constatant que l'équipe 1 de l'Usm Gagny ne jouait pas le 2/10/20,

Constatant que le 26/9/20, l'Usm Gagny 1 a fait forfait en championnat D3 B,

Considérant que ce match n'ayant pas été effectivement joué, ne peut être pris en compte,

Après lecture de la feuille de match du 19/9/20 Usm Gagny/Es Stains en championnat D3 B,

Constatant que les joueurs, MM. David BASTOS DUARTE Lic. 2548133115, Melvyn VAUCHERET Lic. 2547456338, Steven NDAMBA MBIZI Lic. 9602950757, Jouvin KATOUMOUKO Lic. 2547529452, Ilyan ISSAAD Lic. 2546725968 ont participé à cette rencontre ainsi qu'à celle en rubrique,

Considérant que l'Usm Gagny 2 a enfreint l'article 7.9.1 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve fondée, match perdu par pénalité à l'Usm Gagny 2 (-1 point, 0 but)

pour en maintenir le gain à l'Esd Montreuil 2 (3 points, 3 buts),

Débite Usm Gagny des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D5 B 51349.1 Usm Gagny 2/Af Paris 18 2 du 26/9/20

La Commission,

Hors la présence de M. MOLOSSI qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Af Paris 18 sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Usm Gagny 2 susceptible de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la licence 9602343167 de M. Amar AIT IDIR de l'Usm Gagny,

STATUTS ET REGLEMENTS

Constatant que cette licence a été enregistrée le 24/9/20,
Après lecture de la licence 2546527850 de M. Adam MOUSSAOUI de l'Usm Gagny,
Constatant que cette licence a été enregistrée le 23/9/20,
Après lecture de la licence 9602549250 de M. Saïd OUERDANI de l'Usm Gagny,
Constatant que cette licence a été enregistrée le 24/9/20,
Après lecture de la licence 9602933482 de M. Ewen KERVELLA de l'Usm Gagny,
Constatant que cette licence a été enregistrée le 24/9/20,
Après lecture de la licence 9602545891 de M. Merveil VUVU de l'Usm Gagny,
Constatant que cette licence a été enregistrée le 24/9/20,
Considérant que ces joueurs n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre en
rubrique,
Considérant que l'Usm Gagny 2 a enfreint l'article 82 des règlements généraux de la
FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

**Dit réserve fondée, match perdu par pénalité à l'Usm Gagny 2 (- 1 point, 0 but)
pour en attribuer le gain à l' Af Paris 18 2 (3 points, 0 but),**

Débite Usm Gagny des frais de dossier.

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des
Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du
Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu
des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la
Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

Forfaits

1er Forfait

Seniors D1 F Etoile Fc Bobigny/**Blanc Mesnil Sf** du 26/9/20
U16 D4 D Neuilly Plaisance Sports 2/**Ol Montmartre Sports** du 11/10/20
U14 D5 A Montreuil Souvenir/**Es Parisienne 3** du 26/9/20
Super Vétérans Poule D **Esd Montreuil 2**/Electricité de Paris du 13/9/20

2è Forfait

U14 D5 A **Es Parisienne 3**/Ol Pantin 2 du 3/10/20
U14 D5 B As Paris 2/**Fc Solitaires 3** du 3/10/20
U14 D5 B Championnet Sports 3/**Montfermeil Fc 4** du 12/9/20

Forfait Général

U18 D3 A **Gournay Fc**
U18 D3 B **Usm Audonienne**
U18 F Poule B **Noisy le Grand Fc**
U16 D4 A **Cs Berbères**
U16 D4 D **Paris Sport Culture**
U15 F Poule B **Championnet Sports**
U14 D5 A **Flamboyants de Villepinte**
U13 Critérium **Neuilly Plaisance Fc 4**
U11 Critérium **Neuilly Plaisance Fc 4**
Futsal D2 A **Paris Sport Culture**

STATUTS ET REGLEMENTS

Dossiers en cours

*Seniors D1 Flamboyants de Villepinte/Ol Pantin 2 du 27/9/20 : Réserve de l'Ol Pantin sur l'homologation du terrain des Flamboyants de Villepinte, en attente du rapport de l'Arbitre officiel.

*Seniors D2 A Villepinte Fc/Espérance Paris 19è du 27/9/20 : Evocation de la Commission sur la participation d'un joueur de Villepinte Fc susceptible de ne pas avoir purgé la totalité de ses matches de suspension, en attente d'éventuelles observations de Villepinte Fc.

*U16 Coupe Es Stains/Pierrefitte Fc du 4/10/20 : Réserve technique de Pierrefitte Fc, transmis à la Cda, Section Lois du Jeu pour suite à donner.

*U14 D3 A Montfermeil Fc 3/Noisy le Grand Fc du 3/10/20 : Réserve de Noisy le Grand Fc sur la participation et la qualification d'un joueurs de Montfermeil Fc susceptible de pas avoir les quatre jours francs de qualification, en attente du rapport de l'Arbitre.

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après trois réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boite électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

1ère demande :

Seniors Coupe **Paris Sport Culture**/As Paris 18 du 4/10/20

Seniors Coupe **Js Bondy**/Etoile Fc Bobigny du 4/10/20

U18 Coupe **Flamboyants de Villepinte**/Fc Aulnay du 4/10/20

U18 Coupe **Stade de l'Est**/Cosmos Fc du 4/10/20

U16 Coupe **Usm Gagny**/Ol Pantin du 4/10/20

Anciens Coupe **Usm Gagny**/Benfica Paris 19è du 4/10/20

U18 F Poule A **Af Epinay**/Fc Aulnay du 3/10/20

U15 F Poule A **Tremblay Fc**/Uf Clichois du 3/10/20

U14 D3 A **Espérance Aulnaysienne 2**/Af Paris 18 du 3/10/20

U14 D5 B **Montfermeil Fc 4**/Coubronnais Fc du 3/10/20

U14 D5 C **Fc Solitaires 4**/Usm Audonienne 2 du 3/10/20

U13 Critérium **Sfc Neuilly**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20

U13 Critérium **Epp Gervaisienne**/Af Epinay (équipes 1-2) du 3/10/20

U13 Critérium **Bourget Fc**/As Bondy (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20

U13 Critérium **Villepinte Fc**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20

U13 Critérium **As La Courneuve**/Ol Pantin (équipes 1-2-3) du 3/10/20

U13 Critérium **Pierrefitte Fc**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20

U13 Critérium **Esd Montreuil**/St Denis Us (équipes 1-2) du 3/10/20

U13 Critérium **Montreuil Souvenir**/St Vincent de Paul (équipe 1) du 3/10/20

U13 Critérium **Cs Berbères**/Usm Audonienne du 3/10/20

U13 Critérium **Gournay Fc**/Us Paris XI (équipe 1) du 3/10/20

U11 Critérium **Villepinte Fc**/Blanc Mesnil Sf (équipes 5-6) du 3/10/20

U11 Critérium **Etoile Fc Bobigny**/Gournay Fc (équipes 1-2) du 3/10/20

STATUTS ET REGLEMENTS

U11 Critérium **Stade de l'Est**/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Romainville Fc**/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Fc Les Lilas**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Montfermeil Fc (équipes 1-2-3) du 3/10/20
U11 Critérium **As Bondy**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Ol Pantin**/Villepinte Fc (équipe 1) du 3/10/20
U11 Critérium **Red Star Fc**/Bourget Fc (équipes 1-3) du 3/10/20
U11 Critérium **Uf Clichois**/Es Parisienne (équipes 1-2-3) du 3/10/20
U11 Critérium **Es Stains**/Ofc Couronnes (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Solitaires Fc**/Sc Dugny (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Usm Gagny**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **Montreuil Fc**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2-3) du 3/10/20
U11 Critérium **Cs Berbères**/Espérance Paris 19è (équipe 1) du 3/10/20
U11 F Poule A **Championnet Sports**/As La Courneuve du 3/10/20

2è demande :

Seniors D4 A **Etoiles d'Auber**/As Victory du 27/9/20
U18 D3 C **Esc Paris 20**/Vaujours Fc du 27/9/20
U14 D5 A **Esc Paris 20**/Livry Gargan Fc 2 du 26/9/20
U14 D5 C **Usm Audonienne 2**/Etoile Fc Bobigny du 26/9/20
Super Vétérans Poule B **Blanc Mesnil Sf**/La Portugaise Porto du 27/9/20
U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Csl Aulnay (équipes 2-3) du 26/9/20
U13 Critérium **St Denis Us**/Usm Gagny (équipe 4) du 26/9/20
U13 Critérium **Ja Drancy**/Paris Sports Culture (équipe 6) du 26/9/20
U13 Critérium **Gournay Fc**/Montreuil Souvenir (équipe 1) du 26/9/20
U13 Critérium **Usm Audonienne**/St Vincent de Paul (équipe 1) du 26/9/20
U11 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Stade de l'Est (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3) du 26/9/20
U11 Critérium **Red Star Fc**/Ol Pantin (équipes 1-2-3) du 26/9/20
U11 Critérium **Es Stains**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 3-4) du 26/9/20
U11 Critérium **Usm Gagny**/Fc Solitaires (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20
U11 Critérium **Espérance Paris 19è**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20
U11 Critérium **St Denis Us**/Sc Dugny (équipe 4) du 26/9/20
U11 Critérium **Neuilly Plaisance Fc**/Paris International (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20
U11 Critérium **Cs Berbères**/Antillais Paris 19è (équipe 1) du 26/9/20
U11 Critérium **Espérance Paris 19è**/Ass Noisienne (équipes 5-6) du 26/9/20
U11 Critérium **Usm Audonienne**/As Montreuil Bel Air (équipe 1) du 26/9/20
U11 Critérium **Ol Montmartre Sports**/Paris Sport Culture (équipes 1-2) du 26/9/20

3è et dernière demande :

Seniors D5 A **CHAMPIONNET SPORTS 2**/Goutte d'Or Fc du 20/9/20
U14 D5 C **FC SOLITAIRES 4**/As Stains 93 du 19/9/20

STATUTS ET REGLEMENTS

Feuille de match informatisée (FMI)

. *En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,*

. *En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,*

. *En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas.

Plus aucune demande n'est effectuée envers les clubs pour obtenir des explications.
*Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.*

1ère non utilisation - Avertissement

Seniors D5 A **Championnet Sports/Goutte d'Or Fc** du 20/9/20 (aucun utilisateur connu)

Seniors D1 F **Red Star Fc/Blanc Mesnil Sf** du 19/9/20 (absence d'explications)

U14 D2 B **Es Parisienne/Stade de l'Est** du 19/9/20 (absence d'explications)

U14 D4 B **Bourget Fc 2/Aulnay Fc 2** du 19/9/20 (Bourget : absence d'arbitre officiel, impossibilité de modifier la FMI suite au retard : changer l'horaire sur la tablette ; Aulnay : absence d'explications)

U14 D5 A **OI Montmartre Sports/Fc Romainville** du 19/9/20 (absence d'explications)

U14 D5 C **Solitaires Fc 4/As Stains 93** du 19/9/20 (absence d'explications)

Futsal D2 C **Blanc Mesnil Sf/Cps 10** du 19/9/20 (absence d'explications)

2ème non utilisation – 100€ d'amende

Seniors D1 F **Red Star Fc/Blanc Mesnil Sf** du 19/9/20 (absence d'explications)

U14 D5 B Af Paris 18 2/**Championnet Sports 3** du 19/9/20 (aucun utilisateur connu)

Fin de la réunion à 20h30

**« Foot 93 » est le journal numérique officiel
du District de la Seine-Saint-Denis de football**

NOUS CONTACTER

SERVICE ADMINISTRATIF

 secretariat@district93foot.fff.fr

 01.48.19.89.40

SERVICE TECHNIQUE

 technique@district93foot.fff.fr

 01.48.19.89.40

**District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La Courneuve**

